



Se déplacer en toute sécurité

Voiture • Moto et scooter • Véhicule ancien • Vélo et cyclomoteur •
Voyage • Protection juridique • Bateau • Aéronef

Voiture	4 – 5
Moto et scooter	6 – 7
Véhicule ancien	8 – 9
Vélo et cyclomoteur	10 – 11
Voyage	12 – 13
Protection juridique	14 – 15
Bateau	16
Aéronef	17
Service	18 – 19

Il existe de nombreuses assurances. Mais ce qui compte pour nous, c'est de trouver **ensemble la meilleure solution pour vous. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller **personnellement**.**



Prendre un bon départ

Moteur essence, hybride ou électrique?

Lorsque vous achetez une voiture, vous avez besoin d'une assurance des véhicules automobiles. Chez nous, vous avez le choix entre une sélection de solutions attrayantes adaptées à vos souhaits et à votre budget.

L'assurance de la responsabilité civile

couvre les dommages que vous causez avec la voiture assurée à d'autres personnes ou à des objets appartenant à des tiers. La loi sur la circulation routière (LCR) rend cette assurance obligatoire lors de toute mise en circulation d'un véhicule automobile. Les accidents de la circulation peuvent en effet coûter très cher, surtout lorsqu'il y a des personnes blessées.

L'assurance casco prend en charge les dommages subis par votre voiture. Vous avez le choix entre la casco partielle (dommages causés à votre véhicule par des événements naturels, des animaux ou des inconnus) et la casco complète (comprenant les dommages que vous causez vous-même à votre véhicule).

Couvertures supplémentaires

Dommages au véhicule parké:

À la sortie du supermarché, vous constatez de profondes rayures et une bosse sur la portière passager. Ce type de dommage est couvert par l'assurance des dommages au véhicule parké.

Dépannage, poursuite du voyage incluse:

(Suisse / Europe) garantit votre mobilité sur les routes en cas de défaillance du véhicule assuré.

Nous organisons et payons le dépannage ainsi que le trajet de retour le plus direct à votre domicile ou la poursuite de votre voyage.

Protection du bonus:

Évitez que votre degré de rabais pour non-sinistre baisse après un accident et que, de ce fait, votre prime d'assurance augmente

Faute grave:

En cas de dommage causé par une faute grave (p. ex. franchissement d'un feu rouge), il n'y a pas de réduction des prestations.

Protection juridique véhicule:

Grâce à ce complément, nos spécialistes vous conseillent sur les démarches à effectuer en cas de questions juridiques et vous assistent si vous faites face à un litige en lien avec votre véhicule assuré. Par exemple si vous souhaitez demander des dommages-intérêts à la suite d'un accident de voiture ou contester une facture trop élevée de votre garage.

Safe Driver Bonus:

Grâce à cette option: les jeunes conducteurs de moins de 26 ans bénéficient d'un rabais de 15% sur l'assurance automobile d'AXA. En contrepartie, ils s'engagent à participer activement au programme de prévention qui promeut une conduite sûre.

Prestations supplémentaires pour voitures électriques:

En cas de mauvaise manipulation de votre borne de recharge fixe ou mobile ou si celle-ci est volée ou endommagée par vandalisme, AXA prend en charge les frais de remplacement de valeur équivalente, frais de montage inclus, dans le cadre de sa **couverture supplémentaire Station de recharge e-mobilité**. La **prestation supplémentaire Batterie e-mobilité** vous permet d'assurer les dommages causés à votre batterie haute tension par une erreur de manipulation, une surtension / surintensité, une décharge profonde, un dysfonctionnement du chargeur ou une perte de capacité inhabituelle.

Étendez votre couverture d'assurance en fonction de vos besoins, grâce à nos prestations supplémentaires.

Bon à savoir

Vous conduisez de temps en temps la voiture de quelqu'un d'autre, par exemple celle d'un ami? Si cette voiture n'est pas assurée en casco, cela pourrait vous coûter cher en cas de sinistre. Un module complémentaire de l'assurance Responsabilité civile privée vous protège contre ce risque.



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/vehicule

Comme pour l'assurance auto, vous pouvez composer votre solution individuelle pour votre moto ou votre scooter, en fonction de vos besoins.

L'assurance de la responsabilité civile couvre les dommages que vous causez avec le motocycle ou le scooter assuré à d'autres personnes ou à des objets appartenant à des tiers; selon la loi sur la circulation routière (LCR), cette assurance est obligatoire lors de toute mise en circulation d'une moto ou d'un scooter. Les accidents de la circulation peuvent en effet coûter très cher, surtout lorsqu'il y a des personnes blessées.

L'assurance casco prend en charge les dommages subis par votre moto ou votre scooter. Vous avez le choix entre la casco partielle (dommages causés à votre moto ou à votre scooter par des événements naturels, des animaux ou des inconnus) et la casco complète (comprenant les dommages que vous causez vous-même à votre moto ou à votre scooter).

Couvertures supplémentaires

Dommages au véhicule (moto / scooter) parqué

Vous revenez de votre pause de midi et découvrez une profonde rayure sur le réservoir, ce qui est d'autant plus contraignant que votre moto est pratiquement neuve. Ce type de dommage est couvert par l'assurance des dommages au véhicule parqué.

Le dépannage, poursuite du voyage incluse (Suisse / Europe), garantit votre mobilité sur les routes en cas de défaillance du motocycle assuré. Nous organisons et payons le dépannage ainsi que le trajet de retour le plus direct à votre domicile ou la poursuite de votre voyage.

Avec la couverture supplémentaire Vêtements de moto, vos tenue de moto (y compris l'équipement de protection comme le casque, les bottes, etc.) est assurée contre le vol ou l'endommagement lors d'un accident.

Complétez votre couverture d'assurance avec nos services supplémentaires pour moto ou scooter, en fonction de vos besoins.

Exemple de sinistre
Après une virée à moto, Arthur s'accorde une pause dans un restoroute. Lorsqu'il revient au parking, il n'en croit pas ses yeux: la serrure de son coffre de rangement, lequel était fermé à clé, a été forcée, et il n'y a plus aucune trace de son casque ni de son coûteux blouson en cuir.

Détail des coûts

Dommage casco		
Dommage au coffre de rangement	CHF	250
Vol du casque de moto	CHF	359
Vol du blouson en cuir	CHF	899
Total du sinistre		
Franchise	CHF	0
Dédommagement par AXA	CHF	1 508

Puissance et sécurité

Sur la route, vous ne faites qu'un avec votre moto et ressentez sa puissance. Même sur un scooter, vous appréhendez votre environnement plus intensément qu'en voiture. Adresse et prudence sont votre apanage. Protection et couverture sont notre mission.



Protection pour votre petit bijou

Vous aimez les voitures et les motos qui ont une histoire?

Nous partageons cette passion. Faites-nous confiance: votre petit bijou bénéficie chez nous d'une protection de premier ordre.

Votre Oldtimer est unique, vous avez donc besoin d'une solution d'assurance individuelle. Grâce à sa structure modulaire et flexible, la couverture d'assurance peut être adaptée précisément à vos besoins.

L'assurance casco inclut automatiquement la **Protection complète pour Classic Car**. Celle-ci comprend des prestations d'assurance pour les pièces de rechange et les pièces détachées ainsi que les dommages dus au transport, et inclut l'extension de couverture à hauteur de la valeur prise par votre véhicule ancien.

La **couverture supplémentaire Dommages au véhicule dus à son utilisation** vous assure de manière optimale en cas de mauvais passage des vitesses, d'erreur de carburant, de surchauffe ou de bris de matériaux, ou encore en cas de dégâts causés par un écoulement de liquides (huile, eau, carburant, etc.).

Convenez sans tarder d'un rendez-vous avec une conseillère ou un conseiller d'AXA et trouvez ensemble la meilleure solution.

Bon à savoir

Il est possible d'assurer plus de deux véhicules anciens avec une seule plaque interchangeable. Renseignez-vous auprès du Service des automobiles.



Vous trouverez de plus
amples informations sur
[AXA.ch/vehicule-ancien](https://www.axa.ch/vehicule-ancien)



A la force des jambes

De nombreux cyclistes et cyclomotoristes ne se soucient guère de la question des assurances. Or c'est une question importante.

Le cyclomoteur est à la mode et le vélo électrique continue de séduire. Le vélo classique reste toutefois le deux-roues le plus apprécié. Près de la moitié de la population suisse enfourche régulièrement son deux-roues. Malheureusement, les risques qu'ils impliquent sont souvent sous-estimés. Connaissiez-vous l'étendue de votre couverture d'assurance?

Bon à savoir

L'assurance de la responsabilité civile privée vous couvre contre les prétentions élevées par des tiers. Peu importe que vous utilisiez votre propre vélo, vélo électrique ou cyclomoteur (jusqu'à 25 km/h) ou celui de quelqu'un d'autre.

L'essentiel en bref

L'assurance de la responsabilité civile est facultative pour les vélos, les vélos électriques et les cyclomoteurs (jusqu'à 25 km/h). Si vous possédez une assurance de la responsabilité civile privée, votre vélo ainsi que votre vélo électrique ou cyclomoteur (jusqu'à 25 km/h) est automatiquement couvert.

Pour les cyclomoteurs et vélos électriques jusqu'à 45 km/h, une assurance responsabilité civile séparée doit être conclue, p. ex. via le vendeur. Vous ne recevrez votre plaque de contrôle qu'après avoir présenté une attestation d'assurance au Service des automobiles.

Pour vous couvrir contre les dommages occasionnés à votre vélo ou à votre cyclomoteur, vous pouvez conclure le module «Vélos, vélos électriques et équipements de sport» dans le cadre de l'assurance de l'inventaire du ménage. Vous bénéficierez ainsi également d'une couverture complète contre le vol, les chutes et le vandalisme lors de vos déplacements.



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/velo](https://www.axa.ch/velo)

Une assurance voyages qui pense à tout

Vous avez prévu de passer votre été à la mer, de faire le tour des capitales européennes ou de sillonner la Suisse à vélo? Avec notre assurance de voyages, vous pouvez organiser vos vacances l'esprit tranquille et les savourer pleinement.

Une protection sur mesure pour vos voyages

Composez vous-même votre assurance de voyages en fonction de vos besoins. Les modules de base peuvent être souscrits séparément ou combinés. Les modules complémentaires peuvent être ajoutés à au moins un des modules de base.

Modules de base

Assurance des frais d'annulation

Nous prenons en charge les frais pour vos vacances, voyages et séjours linguistiques dans le monde entier lorsque vous ne pouvez pas partir, poursuivre votre voyage comme prévu ou devez l'interrompre prématurément.

Assistance aux personnes

Avec son assistance de voyages, AXA est à vos côtés partout dans le monde et prend en charge les frais en cas d'urgence pendant votre voyage.

Dépannage

Votre voiture tombe en panne, vous êtes impliqué dans un accident à moto, on vous a volé votre vélo électrique ou votre vélo de course a été endommagé lors d'une collision? Nous sommes là pour vous, 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Modules complémentaires

Bagages

Perdre ses bagages, c'est fâcheux et bien souvent cela coûte cher. Avec ce module complémentaire, vous recevez une indemnité financière si vos bagages emportés ou enregistrés sont perdus ou livrés en retard.

Franchise pour véhicule de location

Nous prenons en charge la franchise qui est due à la société de location de voitures ou à une entreprise d'autopartage en cas de sinistre casco survenant lors d'un voyage ou de vacances.

Protection juridique pour les voyages

Un problème avec un hôtel, une compagnie aérienne ou un voyageur? Avec le module complémentaire Protection juridique pour les voyages, vous bénéficiez d'une couverture en cas de questions juridiques et de litiges avant, pendant et après vos vacances.

Frais médicaux à l'étranger

Le module complémentaire «Frais médicaux à l'étranger» couvre les frais qui ne sont pas pris en charge par l'assurance-maladie et l'assurance-accidents, dans le monde entier. Il ne peut être souscrit qu'en combinaison avec le module de base «Assistance aux personnes».

Notre assurance de voyages ponctuelle (contrat à court terme) vous offre une couverture d'assurance dans le monde entier

- pour un seul voyage,
- pour un maximum de onze personnes et
- pour un voyage d'une durée maximale de 125 jours.

Composez votre assurance voyage à partir des sept modules qui vous conviennent et payez simplement par carte de crédit en cas de conclusion en ligne.

Rabais de combinaison attrayant: en choisissant de combiner tous les modules de base, vous bénéficiez d'un rabais de 25%. Si vous choisissez deux modules, ce rabais est de 10%.



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/voyage

Être dans son bon droit et obtenir gain de cause

Les litiges avec d'autres usagers de la route peuvent vite coûter très cher. Avec la protection juridique d'AXA-ARAG, vous avez la certitude d'avoir un partenaire solide à vos côtés qui défend vos droits en cas de questions juridiques et de litiges.

Nos divers modules vous offrent toute la souplesse nécessaire pour calibrer votre protection juridique en fonction de vos besoins individuels, tout en bénéficiant d'une couverture optimale. Nous vous conseillons et vous soutenons dans les situations suivantes:

- Circulation et voyages: infractions routières dans le cadre du trafic routier, ferroviaire, maritime ou aérien, contrats de vente de véhicules et contrats de voyage
- Santé et assurances de personnes: maladie, accident ayant entraîné des lésions corporelles, erreur médicale, ou encore situations liées à la maternité, au départ à la retraite ou au chômage. Nous vous accompagnons dans vos démarches auprès des assurances privées, des assurances sociales et des caisses de pension

Modules supplémentaires pour être parfaitement couvert:

- Domicile et vie quotidienne: loyers ou logements en propriété, affaires de la vie quotidienne (achats p. ex.) ou atteintes à la personnalité
- Travail: activité salariée, litige avec votre employeur
- Partenariat et famille: questions juridiques ou litiges avec les autorités scolaires ou les autorités de protection de l'enfant, médiation en cas de séparation ou de divorce
- Impôts: litiges avec les autorités fiscales suisses concernant les impôts sur le revenu et sur la fortune

Conseil juridique PLUS: inclut l'analyse de votre situation, l'examen de documents et le conseil juridique. Nous vous assistons dans tous les domaines du droit suisse. Nous vous expliquons la situation du point de vue juridique, discutons avec vous des actions envisageables, des risques encourus, des chances de succès et vous accompagnons dans la recherche de solutions.



Calcul de la prime et informations complémentaires
AXA.ch/protection-juridique

«En plus des travaux habituels, la facture de révision de ma voiture mentionne de nombreuses réparations dont le garagiste ne m'a pas avisé. Heureusement, AXA-ARAG m'a aidé à négocier.»

Peter U.,
client AXA-ARAG depuis 2011



Bon à savoir

Tous les modules peuvent être combinés ou souscrits individuellement. Pour la protection juridique en matière de circulation, nous vous recommandons les modules «Circulation et voyages» et «Santé et assurances de personnes». Les autres modules vous permettront d'optimiser votre protection juridique pour une couverture parfaite.

Larguez les amarres!

Bon à savoir

Nous pouvons compter sur des expertes et des experts nautiques ayant suivi une formation spécialisée et installés à proximité de presque tous les plans ou cours d'eau. Ces spécialistes s'y connaissent en construction navale et s'informent des dernières évolutions. Ils sont donc vos personnes de contact qualifiées en cas de sinistre et pour tout conseil. N'hésitez pas à nous appeler si vous avez une question ou une demande.

L'assurance de la responsabilité civile est obligatoire pour les bateaux suivants:

- bateaux propulsés par un moteur,
- bateaux à voile de plus de 15 m² de surface vélique,
- bateaux de location d'une manière générale.

Cette assurance prend en charge les dommages que vous causez à une personne, à une chose ou à un animal avec votre bateau.

Avec **AXA All Risk**, tout ce qui n'est pas explicitement exclu est assuré, afin que vous puissiez naviguer en toute sérénité. Avec All Risk, vous bénéficiez d'une couverture contre les risques financiers suivants:

- la collision,
- tous les événements de la casco partielle,
- les autres dommages et pertes dans la mesure où ils ne sont pas exclus.

L'assurance casco partielle couvre notamment les dommages suivants à votre bateau: vol, incendie, événements naturels, glissement de neige et actes de malveillance.

Votre rêve est devenu réalité, vous avez votre propre bateau, mais n'avez pas encore trouvé l'assurance qu'il vous faut? AXA est votre havre de paix: nos solutions individuelles vous offrent la couverture d'assurance optimale.

L'assistance en cas de panne

assure les frais liés au remorquage par la police du lac, le service de sauvetage ou un chantier naval lorsque, en raison d'une panne, vous ne pouvez plus ramener votre bateau de manière autonome au port ou au chantier naval de réparation.

L'assurance de machines vient compléter l'assurance All Risk. Ce module couvre les dommages au moteur dus à des influences extérieures et à des causes internes, p. ex. erreur de manipulation, maladresse, négligence, manque d'eau, d'huile, de carburant ou d'une autre utilisation, défaillance d'installations de mesure, de régulation ou de sécurité.

L'assurance de protection juridique pour bateaux prend en charge les frais engendrés par la défense de vos intérêts juridiques.



Vous trouverez également de plus amples informations sur [AXA.ch/bateau](https://www.axa.ch/bateau)

Au-dessus des nuages

Voler est un rêve. Réalisez-le, nous nous occupons de votre sécurité.

Que vous soyez pilote, propriétaire, exploitant: avec notre assurance pour aéronefs, vous êtes assuré non seulement en vol, mais également au sol.

En tant que pilote, vous répondez envers les tiers de tous dommages survenant en vol ou au sol. Vous êtes également responsable de la sécurité de vos passagers et pouvez être poursuivi en cas de dommages.

Une assurance combinant la responsabilité civile envers les tiers et celle à l'égard des passagers vous offre une protection complète contre les prétentions en dommages-intérêts.

L'assurance casco complète couvre les dommages causés à l'aéronef. L'assurance casco limitée au risque d'immobilisation ne couvre quant à elle que les dommages survenant au sol.

Les personnes assurées sont les exploitants et les propriétaires de l'aéronef, les membres de l'équipage et les transporteurs aériens ainsi que les personnes responsables à leur place.

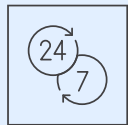
Vous pouvez conclure une **assurance-accidents ou occupants** pour les passagers et les membres de l'équipage, comme cela est d'usage pour les autres assurances de véhicules à moteur. Nous prenons alors en charge les frais médicaux ou un capital en cas d'invalidité ou de décès.

Bon à savoir

Les locataires d'aéronefs de club ou d'aéronefs privés sont responsables des dommages causés à l'aéronef. Vérifiez donc si celui-ci est assuré en casco et si la question de la franchise est réglée dans les statuts du club.



Vous trouverez de plus amples informations sur [AXA.ch/aeronef](https://www.axa.ch/aeronef)



Numéro AXA 24 heures sur 24

Quoi qu'il arrive, nous sommes là pour vous aider. Contactez-nous 24 heures sur 24 sur AXA.ch ou au 0800 809 809.



Votre partenaire en cas de sinistre

Commencez toujours par déclarer votre sinistre à AXA. Nous organisons la réparation de votre voiture par une entreprise partenaire certifiée. Vous bénéficiez ainsi des avantages suivants:

- travaux de réparation selon les normes et les directives du constructeur les plus récentes,
- garantie de réparation à vie,
- prêt de véhicule, y compris service de récupération et de livraison (sauf chez CARGLASS et DESA),
- nettoyage du véhicule,
- réparation effectuée par l'un de nos partenaires en vitrage à l'endroit de votre choix.



Bienvenue chez le n° 1 de l'assurance!

Deux millions de clients ne peuvent pas se tromper. Quelque 93% d'entre eux sont satisfaits des prestations et du service d'AXA. Nous serons ravis de vous accueillir dans leur cercle.



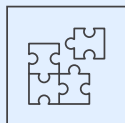
Notre portail clients en ligne «myAXA»

Vous pouvez accéder en tout lieu et à toute heure à l'ensemble des informations relatives à vos contrats, à vos données, à vos factures, etc. Bien entendu, vous pouvez aussi soumettre votre déclaration de sinistre très simplement via myAXA.



Disque de stationnement et constat européen d'accident

Pratiques et décisifs! Commandez sans tarder votre disque de stationnement gratuit et un constat européen d'accident pour parer à toute éventualité. N'hésitez pas à nous appeler!



Plus de sécurité dans la rue

Depuis 1973, la Fondation AXA pour la Prévention s'engage pour améliorer la sécurité routière, notamment avec Max le futé, qui apprend aux enfants les bons comportements dans la circulation de manière ludique. AXA.ch/max



Recherche et Prévention

Des petits éclats de peinture aux accidents de circulation mortels: AXA reçoit chaque année de nombreuses déclarations de sinistre. AXA a créé la Recherche accidentologique en 1982 afin d'analyser les causes et le déroulement des accidents. Elle porte aujourd'hui nom de Recherche et Prévention. Cette success-story internationale est absolument unique sur le marché suisse de l'assurance.



Investissements durables

AXA investit les primes d'assurance et les capitaux de prévoyance de manière durable. Comment exactement? Découvrez-le sur AXA.ch/investissements-durables.

Le service fait toute la différence

D'excellentes prestations d'assurance et des

conseils avisés: deux éléments que nous pouvons vous garantir. Mais face à un coup dur, ce qui compte réellement est l'excellence du service. Vos besoins et vous-même êtes toujours au premier plan.

«Se déplacer en toute sécurité»: nous avons des solutions à vous proposer. Les liens figurant dans la brochure vous permettent d'accéder directement aux informations sur le produit qui vous intéresse.

Si vous souhaitez vous informer sur d'autres assurances, comme celle de votre domicile, de votre entreprise ou votre prévoyance, consultez notre site Internet ou contactez-nous par téléphone.

AXA.ch
0800 809 809